

SAS 777 EVENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 253 Ancien chemin de Nice- 06790 Aspremont
Siren : 949 282 255 – Rcs de Nice

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18H00, les associés de la SAS 777 EVENT, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros se sont réunis au siège social de l'entreprise en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Franck TORTORICI
Demeurant 253 ancien chemin de Nice 06790 Aspremont
Né le 09/02/1974 à Nice-France
De nationalité Française
Propriétaire de 500 actions en pleine propriété

Monsieur Franck SANJUAN
Demeurant 54 Avenue de Brancolar-Cimiez Azur, 06100 Nice
Né le 20/06/1968 à Nice-France
De nationalité Française
Propriétaire de 400 actions en pleine propriété

La SARL CUISINE RIVIERA siren 794 684 647
domiciliée au Le Sophora-Lot 10-110 Route de la Baronne 06700 St Laurent du Var
Propriétaire de 100 actions en pleine propriété

Total des parts présentes ou représentées : 1000 actions en pleine propriété sur les 1000 actions composant le capital social.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Le total des parts des associés présents représente 100 % des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck TORTORICI, Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocations,
- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées,
- Pouvoir en vue des formalités,

Puis, Monsieur Franck TORTORICI, indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Franck TORTORICI rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination,
- Adjonction d'activité,
- Modification corrélative des Statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Franck TORTORICI donne lecture des rapports de la présidence et ouvre les débats.

Monsieur Franck TORTORICI ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de modifier la dénomination :

- De 777 Event
- A Franck's traiteur

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 « Dénomination » des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'ajouter l'activité de conciergerie.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la troisième résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 « objet social » des statuts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

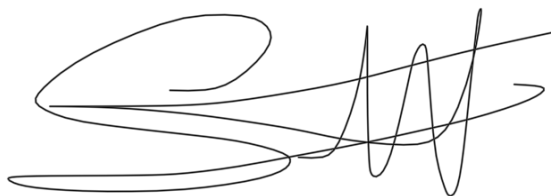
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Nice le 15 décembre 2025

Signature des associés

A bold, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded 'S' shape followed by a series of smaller, more intricate loops and a final horizontal stroke.